



Verbalisation rond-point, classe 4

Par **degouter**, le **07/12/2014 à 10:21**

Bonjour,rnrnJe viens de rentrer dans le monde des nouveaux délinquants.rnrnJe roule depuis 35 ans, j'ai fait un refus de priorité dans un rond point en Nord-Isère, avec une voiture de gendarmerie.rnrnJe ne conteste pas effectivement, mes soucis personnels ont dérouté ma vigilance habituelle.rnrnLe gendarme m'a fais signer un PV (normal) mais il ne m'a rien remis, aucun justificatif, cela est il normal ?rnrnCette demande est juste pour info (pas pour contester) car c'est la première fois en 35 ans que je me fais arrêter pour une infraction.rnrnCeci dit les gendarme sont toujours aussi courtois.rnrn[/fluo]Merci d'avance.[/fluo]rnrn***Le "merci" est obligatoire dans le premier message.***

Par **Lag0**, le **07/12/2014 à 11:08**

Bonjour,rnEn 35 ans, les choses ont évolué...rnNous sommes maintenant à l'heure du PV "électronique".rnL'agent verbalisateur se contente de noter vos coordonnées soit directement sur un terminal informatique, soit sur son carnet pour saisie ultérieure au bureau.rnL'avis de contravention vous est ensuite envoyé par la Poste du centre de traitement national basé à Rennes.rnIl est donc normal que le gendarme ne vous ait rien remis sur place.

Par **alterego**, le **07/12/2014 à 13:42**

Bonjour,rnrnSi vous ne confondez pas rond-point avec sens giratoire, effectiveent vous deviez la priorité au véhicule de gendarmerie qui s'y engageait ou était sur le point de le faire.rnrnQuant au PV, Lag0 vous a parfaitement renseigné.rnrnCordialement